



FEMINISATION DE LA GOUVERNANCE ET DE L'ENCADREMENT

Objectif

Dans la perspective de parvenir aux objectifs fixés par la loi de démocratisation du sport, la féminisation de la gouvernance est un sujet sur lequel les fédérations sportives doivent porter une attention particulière. Sur ce sujet spécifique, les actions soutenues par le PSF ont ainsi pour objectif de faciliter l'accès des femmes aux fonctions de dirigeantes, de juges ou d'encadrement (en particulier sur le haut-niveau).

Actions éligibles [intitulé]

- Formations aux fonctions de dirigeantes et/ou d'officials réservées à un public exclusivement féminin
- Rencontres entre les éducatrices et/ou dirigeantes du territoire permettant un échange de pratiques et problématiques professionnelles

Ces actions sont à envisager avec plusieurs rassemblements répartis sur une saison.

Critères d'évaluation du projet [item CERFA] :

L'évaluation du projet est réalisée à la lecture des éléments remplis sur le CompteAsso. Lors de la constitution du dossier, veuillez à faire apparaître explicitement les éléments suivants :

- Public visé par l'action (type, nombre), en cohérence avec la réalité du club à l'année N-1 (% du nombre actuel de licenciés) et projetant un véritable impact de développement [*bénéficiaires*]
- Gratuité des actions [*description*]
- Plan d'action clairement explicité (rétroplanning, programmation des actions) [*description*]
- Partenariats publics et/ou privés (co-financement, pluri-associatif, conventionnement avec d'autres structures pour investir de nouveaux espaces) [*budget prévisionnel et/ou description*]
- Pérennité du projet dans le temps (budgétisation pluriannuelle avec perspective d'autofinancement, montée en puissance du projet, projet de développement, ...) [*description*]
- Présence d'une personnalité féminine représentative et engagée [*description*]

Tout document ou information susceptibles d'apporter un complément d'information pertinent sur le projet peut être ajouté à cette liste.

Evaluation

Pour être évalués, les projets doivent prévoir des indicateurs de réussite. Ces indicateurs seront interrogés après l'action afin de mesurer ses effets. Concernant les actions **Féminisation**, les indicateurs attendus sont le **nombre de femmes ayant participé aux actions** (un minimum attendu en fonction des territoires) et le **taux de satisfaction** (intérêt pour les missions futures, régularité de présence)